



Les "BRÈVES" du CSE ÉPIC SNCF

CSE des 17 et 18 septembre 2019

RPX de quoi parle-t-on ?

L'accord CSE signé entre l'entreprise et les Organisations Syndicales représentatives prévoit la mise en place de Représentants de Proximité (RPX).

Ils sont positionnés au niveau de chaque périmètre SSCT de l'EPIC SNCF*.

Le nombre de représentants de proximité est calculé sur l'effectif global du CSE à raison d'un représentant par tranche de 150 salariés.

La répartition des mandats des représentants de proximité entre OS est opérée sur la base des suffrages obtenus par chaque OS représentative au CSE EPIC SNCF lors de l'élection CSE EPIC SNCF.

Les représentants de proximité sont proposés par les organisations syndicales, parmi les membres élus du CSE appartenant au périmètre de CSSCT concerné ou parmi les agents relevant du périmètre de CSSCT sur lequel ils sont désignés.

Ils ont vocation à réaliser, au sein de leur périmètre de mise en place, des missions pour lesquelles la proximité est un gage de meilleure efficacité en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail :

- inspections communes préalables à l'exécution d'opérations réalisées par des entreprises extérieures ;
 - enquêtes en matière d'accident du travail, ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel, concernant les salariés de leur périmètre SSCT ;
 - visites locales de sites relatives à des questions d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail ;
- Ils bénéficient d'un crédit d'heures de 16 heures par mois pour réaliser leurs missions.

*Pour rappel le CSE EPIC SNCF a délégué les missions des ex CHSCT aux Commissions Santé et Sécurité au Travail (CSSCT). Il en existe trois sur l'EPIC SNCF : Optim'Services, Sûreté et Transverse.

Retrouvez la liste des RPX [UNSA Ferroviaire](#) en page 6.

Extrait de la déclaration liminaire lue en séance

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élu(e)s, Mesdames, Messieurs,

Sous couvert d'ouverture à la concurrence, le Groupe Public Ferroviaire va administrativement éclater en cinq sociétés anonymes pour former un nouveau groupe public ferroviaire dans un groupe européen de transports.

Parallèlement, concernant les travaux en cours dans le cadre de la négociation de la convention collective ferroviaire, le chapitre « classification et rémunération » conditionnent fortement les conditions d'emploi du monde ferroviaire.

Durant des mois de concertations, l'[UNSA Ferroviaire](#) a exprimé son opposition motivée à l'ouverture à la concurrence de ce transport guidé qu'est le ferroviaire. Comme nous l'avons exprimé également, nous sommes légalistes et nous poursuivons notre travail de partenaire social dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Pacte Social Ferroviaire.

À lire la lettre de mission de M. RASCOL ou encore l'info d'avance SNCF, le chantier semble ardu ! En effet, et en raccourci, l'ambition est de recréer de vrais parcours professionnels dans un cadre éclaté alors même que ces parcours sont déjà mis à mal dans un GPF SNCF dit socialement intégré !

Dans cette période de mouvance, le développement du numérique et l'évolution des métiers viendront également impacter les parcours professionnels des salariés. Salariés que vous souhaitez voir comme premiers acteurs de leur parcours, encore faudrait-il qu'ils aient une perspective d'avenir et une vision concrète sur la stratégie ferroviaire que veut suivre l'entreprise. Avec aujourd'hui un nouveau Secrétaire d'État aux Transports et un nouveau Président SNCF, cette perspective se doit d'être réaffirmée.

En tout état de cause, ce chantier n'échappera pas à une GPEC d'envergure à la hauteur des ambitions ferroviaires. Au regard de l'avancement de ce projet GPEC ces derniers mois, nous ne pouvons qu'être inquiets. Parallèlement nous serons très attentifs au lien qui sera fait avec les futures classifications de la branche ferroviaire, et plus particulièrement sur la cohérence entre les embauches à compter du 1^{er} janvier 2020 et les salariés à Statut.

[Retrouvez l'intégralité ICI](#)





SARDO

SARDO DE VILLENEUVE SAINT GEORGES ; UNE SÉRIE À ÉPISODES ! NOUVELLE SAISON !

Épisode 1 : lorsque des représentants du personnel de l'**UNSA Ferroviaire**, en tournée à Villeneuve prévue les jours suivants sont invités par le service à poursuivre ladite tournée jusqu'au SARDO au motif que des collègues ont besoin d'aide et n'ont même plus de médecin de travail.

Épisode 2 : lorsque le dossier de déménagement du SARDO de Villeneuve vient en réunion plénière du CSE EPIC pour présentation d'un projet de déménagement, le dossier ne comportant pas de lieu de destination et l'orateur pour la Direction ne maîtrisant pas le sujet. Puis, après avoir adressé aux élus le brouillon du dossier au lieu du dossier "propre," se contorsionnant en explications incompréhensibles.

Les élus, à l'exception de la CFDT et de la CFE-CGC remerciant onctueusement la Direction pour des compléments d'informations qu'elle donnera... un de ces jours, décident de voter une expertise pour tenter de comprendre rapidement les tenants et aboutissants d'un dossier flou. Fureur de la Direction !

Épisode 3 : lorsque des élus en tournée au SARDO de Villeneuve se trouvent face à des collègues désespérés par un flou qui dure depuis des mois et laissant penser que tout est ficelé d'avance au sein du service. Direction Combs-la-Ville ! Un droit d'alerte est déposé et une enquête rapidement menée, concluant à des dysfonctionnements.



Épisode 4 : lorsque le dossier de déménagement revient après expertise en réunion plénière du CSE EPIC. Deux mois plus tard ça a avancé ? Euh ben non, on ne sait toujours pas où vont ces 50 km d'archives, dont certaines historiques.

Et puis le centre des archives du Mans est très rempli et en proie actuellement à une infestation d'insectes dévoreurs de papier ! Miam !

Alors qui fait quoi ? Rien de certain à part Géoparts qui va faire l'inspection commune préalable avant même de savoir où iront les camions !

Oui mais on prend de l'avance pour le jour où on saura ! Tout le monde se doutant du lieu de destination.

Dernier Épisode de cette saison : lorsque vos élus **UNSA Ferroviaire**, refusant de cautionner cette mascarade, ont voté contre ce projet.



Services Médicaux

Plusieurs sujets du périmètre Médical ont été présentés par Dominique DEHAENE – Directeur des Services Médicaux.

Nomination du Dr Zoude au cabinet de Toulouse

La nomination du Docteur ZOUBE, médecin du travail au cabinet médical de TOULOUSE a pour objectif une nouvelle organisation du suivi en santé au travail des agents relevant du CSE SNCF, faisant l'objet d'une consultation.

Sur ce dossier, la Direction des Services Médicaux s'est bien gardée de nous faire part de **l'élément de contexte essentiel de cette nomination : la démission d'un médecin du travail.**

Les élus UNSA ont demandé une clarification sur la répartition du

portefeuille d'agents des médecins du travail qui leur paraissait inéquitable bien que les termes de l'agrément soient respectés.

Ayant un peu forcé le débat en faveur de l'idée qu'il se faisait du sujet, Dominique DEHAENE a fini par nous dire que cette projection d'organisation anticipait un autre dossier à venir concernant **le regroupement des médicaux des régions de TOULOUSE et MONTPELLIER** en cohérence avec la fusion des anciennes régions administratives LANGUEDOC-ROUSSILLON et

MIDI-PYRÉNÉES devenues OCCITANIE.

Le médecin de région de TOULOUSE et le DPR de TOULOUSE devraient piloter cette nouvelle région.

Les élus UNSA suivront de près ces évolutions de taille et auront un point de vigilance particulier en lien avec les difficultés déjà connues aujourd'hui au sein du collectif de travail de TOULOUSE.

Les élus UNSA ont voté pour la nomination du docteur Zoude.



Transferts de cabinets médicaux

Les points suivants ont fait l'objet d'une information des élus au CSE.

Transferts des cabinets médicaux :

- D'HENDAYE vers BAYONNE à la suite du projet de création d'un pôle multimodal à HENDAYE. Ce cabinet médical va être vendu puis détruit. L'activité sera répartie sur l'actuel cabinet médical de BAYONNE au sein d'un local loué situé à 20 mètres de ce dernier. La création d'un nouveau cabinet médical est à l'étude.

Les élus UNSA se sont assuré auprès de la Direction que le personnel infirmier bénéficiera des dispositions prévues au GRH 00910 relatives à la mise en place d'une indemnité mensuelle spéciale d'éloignement compte-tenu du transfert de l'activité en dehors de la LPA.

- De BRIVE GARE vers BRIVE DÉPÔT. Ce transfert est purement d'ordre économique et lié à un contexte de recherche d'optimisation des sur-

faces et des coûts immobiliers. La Direction des Services Médicaux a choisi de sacrifier un cabinet médical compte-tenu de la proximité géographique de ces deux cabinets médicaux.

L'argument peut se prévaloir d'une logique de cohérence financière. Toutefois, les élus UNSA déplorent encore une fois la diminution de l'offre de soins et une proximité écornée.

La Direction des Services Médicaux sur demande des élus UNSA a confirmé que le cadre d'organisation infirmiers serait maintenu à deux effectifs.

- Rattachement du cabinet Médical de CULMONT CHALINDREY de la région LORRAINE à la région FRANCHE COMTE.

Une conjonction d'éléments a favorisé ce projet : départ à la retraite du médecin du travail de CULMONT CHALINDREY, proximité du cabinet médical de DIJON avec participation

plus simple de l'infirmière à la vie du collectif de travail.

Les élus UNSA ont interpellé la Direction des Services Médicaux sur la diminution de l'offre en médecine du travail passant de deux journées à une.

Un autre point de vigilance a été évoqué, celui de maintenir le cabinet médical de CULMONT CHALINDREY ouvert même en l'absence du médecin du travail et de ne pas « utiliser » l'infirmière sur d'autres sites compte-tenu de la proximité avec le régional.

La Direction s'est montrée rassurante sur ce point en évoquant le fait que l'infirmière pourra pratiquer des VIP par délégation du médecin du travail en lien avec l'évolution du métier.

Les élus UNSA veilleront aux fermetures ponctuelles et récurrentes des cabinets médicaux satellites.



Services Médicaux

Projet de suivi individuel en santé au travail sur LPA pour répondre au besoin du client EIV de Saint DIZIER

À la suite de la fermeture du cabinet médical de Saint DIZIER, les agents ont été rattachés au cabinet médical de Châlons-en-Champagne. La Direction de la performance RH de SNCF Réseau a demandé d'étudier la faisabilité du suivi sur site.

avant tout de la responsabilité de l'infirmier.

La réponse de la Direction est que des protocoles sont en cours d'élaboration.

Notre périmètre est secoué par tous ces changements, toutes ces expérimentations de divers types : visites en camion ou sur LPA et quoi d'autres à venir ?

Une médecine du travail à la carte ?

Certes, nous devons nous inscrire au sein de ces évolutions pour offrir à nos clients des prestations de qualité et de sécurité face à une concurrence affirmée. Il n'en demeurera pas moins que l'UNSA Ferroviaire reste vigilante sur la mutation des pratiques du métier en Médecine du Travail et sur l'accompagnement offert au personnel de ces services.

La mode n'est qu'un éternel recommencement, ces pratiques de déplacements sur LPA ont déjà eu leurs heures de gloire puis abandonnées à leurs tristes sorts. Une certaine sagesse et prudence s'imposent donc.

Un changement en prépare toujours un autre et vos élus UNSA Ferroviaire sont vigilants sur ces sujets d'évolution.

Cabinet médical



Les élus UNSA ont bien conscience qu'il s'agit d'une profonde mutation des métiers et veilleront à l'accompagnement des personnels des cabinets médicaux. Des évolutions sont certes nécessaires mais une médecine du travail à la carte ne sera pas sans conséquences pour ces personnels.

Les élus UNSA ont questionné la Direction sur le sujet de l'entretien des locaux (bio nettoyage) et de la filière d'évacuation des déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI) car ces sujets relèvent

En conclusion, même si sur le fond, les documents restent complets et que la Direction prend le soin d'informer les Instances Représentatives du Personnel des évolutions des services médicaux à venir, nous ne pouvons que regretter ces fermetures récurrentes depuis quelques mois pour des raisons diverses et variées.

La faute à pas de chance ou bien une réelle volonté de mutation de l'organisation des services médicaux ?



Sûreté Ferroviaire

DÉNONCIATION DE DÉCISIONS D'ACCORDS LOCAUX À LA SÛRETÉ



Le 17 septembre, notre CSE a été informé de la dénonciation de décisions d'accords locaux :

- sur la DZ Sud Est, relatives à la programmation des repos des agents de réserve, issues du relevé de décisions du 12 décembre 2007 pour les week-ends, et de l'usage associé pour les repos doubles en semaine,
- pour des agents SUGE du Pays de la Loire, relatives à la programmation des agents SUGE Pays de Loire.

Concernant la Direction de Zone Sud -Est, les agents de réserve répartis sur les sites de Lyon Perrache, Lyon

Part Dieu, Valence Ville, CRST et vidéo patrouille bénéficiaient à l'issue d'un relevé de décision de 2007, d'une souplesse pour poser deux week-ends pour le Mois +1 (Samedi/dimanche ou Dimanche/Lundi), avec au minimum un week-end accordé.

En supprimant cette décision d'accord local, la Direction de la sûreté a justifié son choix en évoquant que ce dispositif impactait la production par un manque de réactivité opérationnelle et dégradait la qualité de vie au travail de ces agents (le choix de deux repos doubles multiplie le nombre de

repos simple annuel et les GPT de 6).

Quant à la dénonciation du relevé de décision relative à la programmation des agents SUGE du Pays de la Loire qui concerne les sites de Nantes, Angers et le Mans, il s'agit de modifier les 6 plages horaires qui ont été définies en 2012, celles-ci ne permettant plus de répondre avec réactivité aux besoins opérationnelles.

Dans le but de partager les motifs et les modalités de dénonciations, la DZ OUEST a organisé, en amont de cette présentation, une réunion avec les délégués syndicaux et des réunions d'informations auprès des agents par les DPX et CUO et en complément des rencontres avec le DZS.

L'UNSA-Ferroviaire est intervenue vivement afin d'exprimer l'absence de mesures d'accompagnement dans ce dossier et pour dénoncer une régression de la qualité de vie au travail des agents de la réserve.

Vos élus UNSA Ferroviaire auront à cœur de défendre vos acquis.



Instance Représentative du Personnel

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE PROXIMITÉ CONFORMÉMENT À L'ACCORD COLLECTIF DU 2 JUILLET 2019 RELATIF À LA MISE EN PLACE DU CSE ET À L'ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL AU SEIN DE L'EPIC SNCF

L'UNSA Ferroviaire, première OS sur le périmètre de l'EPIC a signé l'accord du 2 juillet 2019 même si elle estime que la proximité des élus avec les salariés est malmenée par la Direction.

Elle a bataillé jusqu'au bout pour que vous soyez le mieux possible accompagnés et que vous puissiez trouver près de vous des représentants à votre écoute et en lien avec vos élus.

Toujours en négociation, l'UNSA Ferroviaire poursuit ses requêtes pour que ces représentants bénéficient de plus de moyens pour accomplir au mieux leurs missions.

Vous trouverez, ci-dessous vos Représentants de Proximité (RPX) pour l'UNSA Ferroviaire.

| OPTIM_12 RPX | | | TRANSVERSES_9 RPX | | | SURETE_5 RPX | | |
|--------------|------------------|----------------------------|-------------------|-------------|------------------------|--------------|---------|-----------|
| Danielle | GALLAVARDIN | Médecin Lyon | Ludovic | GIRARDOT | Achat Lyon | Laurent | DOFF | DZS Med |
| Régis | DERINE | APF BXJ | Hélène | BEGLARIAN | SARDO St Denis | Ludovic | LAURENT | DZS Ouest |
| Marie-Cécile | MARCHETTI | MS MSC | Aymeric | FRANCOIS | SI Lyon | Benoit | DUBUS | DZS Nord |
| Antoine | RODRIGUEZ | APF Limousin | François | BODELET | SI Lille | Romuald | BLAIN | DZS Est |
| Agnès | RIVOALLAN | SM PE | Roland | CALVEZ | CAI Ntes | Christophe | MESMIN | IDF Sud |
| Stéphanie | LECONTE | ROUEN AS | Marie-Hélène | SIMONNET | Achats Metz | | | |
| Nathalie | PEREIRA DA SILVA | AS UR Paris Est | Jean-François | BOUR | Formation | | | |
| Jessica | NERINI | APF Occitanie_Mpl | Sylvie | BON GARNIER | Université FS_St Denis | | | |
| Sylvain | BALAGUER | PPA - APF BFC | Christine | SALQUE | Juridique | | | |
| CAUCHETEUX | Pierre | OS - AS TERNIER | | | | | | |
| Eric | LAAGE | OSET REIMS_Transverse 2020 | | | | | | |
| Frédéric | ORTEGA | OSET PSL_Transverse 2020 | | | | | | |





Risques PsychoSociaux

MISE EN PLACE COMITÉ DE PILOTAGE RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

La mise en place d'un comité de pilotage des RPS pour l'EPIC SNCF ... Et d'un autre spécifique Optim services !

Depuis la mise en place des CSE, vos élus UNSA Ferroviaire n'ont cessé de dénoncer la dégradation des collectifs de travail et ce sur l'ensemble de l'EPIC, tous métiers confondus. Les RPS flambent, et cela avant même le passage en société anonyme. Même la Direction a fini par le reconnaître, difficile de faire autrement quand sont apparus les derniers (très) mauvais résultats de l'enquête Ampli.

Lors de ce CSE, la Direction dit avoir « *effectivement conscience, depuis pas mal d'années, d'une augmentation des RPS liée à différents facteurs.* »

Elle annonce donc avoir fait le choix de la mise en place d'un comité de pilotage pour le suivi des RPS, avec la participation de vos élus et notamment du Docteur Danielle GALLAVARDIN, présidente de la commission de Santé au Travail. La Direction annonce d'ores et déjà qu'elle souhaite axer ce comité sur les RPS induits par la réforme à venir. Nous saurons rappeler qu'il faut prendre en compte les différentes problématiques et notamment les évolutions qui ne sont pas directement liées à la réforme, mais qui peuvent être génératrices de RPS.

L'UNSA Ferroviaire rappelle le rôle majeur des CSSCT pour tous les sujets de santé au travail ... et qu'il est grand temps de développer de la proximité avec le terrain avec la mise en place des représentants de proximité.



À noter qu'au titre du projet SNCF 2020 et des évolutions associées, la Direction OPTIM'SERVICES souhaite elle aussi mettre en place un Comité de Pilotage des Risques Psychosociaux. Ce Comité sera présidé par Xavier ROCHE - Directeur et Jérôme CIPRIANI - DRH et sera composé de compétences internes, d'élus du CSE et de personnalités extérieures.

L'UNSA Ferroviaire sera présente et participera aux travaux de ces deux comités de pilotage avec la volonté

farouche de faire avancer le sujet. L'entreprise doit prendre la mesure de la montée en puissance du mal être au travail. Ce mal être peut avoir des causes multiples et souvent complexes. Une réflexion et des actions préventives et curatives sont non seulement possibles mais indispensables.

Le sujet est trop important pour que la participation de vos élus à ces comités entame leur discernement et il est hors de question de cautionner aveuglément les satisfécits et autres congratulations de la Direction.

Nous resterons vigilants à ce que cette mise en place ne soit pas un dédouanement de la Direction face à d'éventuelles situations graves.

Nous sommes par ailleurs très étonnés de ces mises en place tardives. En effet, des référentiels d'entreprise (GRH00970, GRH00805, GRH03000) prévoient ces mises en place depuis des années.

Alors pourquoi seulement maintenant ?

Mais depuis le procès France Telecom est passé par là !!!!



INFORMATIONS PRATIQUES

VOS REPRESENTANTS UNSA-FERROVIAIRE

CSE EPIC SNCF

| Nom | Prénom | Mail | Nom | Prénom | Mail |
|-----------|------------|--|-------------|-----------------|--|
| LEGROS | Stéphanie | 06 16 88 50 96 legros.s@unsa-ferroviaire.org | DUBREUIL | Thierry | 06 12 24 78 76 dubreuil.t@unsa-ferroviaire.org |
| COPOL | Paterne | 07 85 39 51 56 copol.p@unsa-ferroviaire.org | GIROD | Audrey | 06 25 31 28 27 girod.a@unsa-ferroviaire.org |
| MALLEGOL | Philippe | 06 42 44 32 11 mallegol.p@unsa-ferroviaire.org | DELON | Stephan | delon.s@unsa-ferroviaire.org |
| DEHONDT | Catherine | 06 10 02 57 73 catherine.dehondt@sncf.fr | BERTIN | Nadine | 06 27 36 43 41 nadine.bertin@sncf.fr |
| TROUCHOT | David | 06 12 18 93 06 trouchot.d@unsa-ferroviaire.org | SOMProu | Patrick | 07 66 27 28 53 somprou.p@unsa-ferroviaire.org |
| PALLIX | Christophe | 06 25 18 42 13 pallix.c@unsa-ferroviaire.org | MANAZ | Sébastien | 06 15 16 04 55 sebastien.manaz@cseepicsncf.com |
| DERUE | Bruno | 06 17 93 19 15 derue.b@unsa-ferroviaire.org | ROBERT | Marie-Christine | marie-christine.robert@sncf.fr |
| MAINI | Olivier | 06 78 73 65 66 maini.o@unsa-ferroviaire.org | CHIVOT | Jean-Louis | chivot.il@unsa-ferroviaire.org |
| CASU | Didier | 06 46 00 34 06 casu.d@unsa-ferroviaire.org | CRESPIN | Annabelle | crespin.a@unsa-ferroviaire.org |
| VASSEUR | Christine | 06 13 44 59 28 vasseur.c@unsa-ferroviaire.org christine.vasseur.as2@sncf.fr | MARCHETTI | Marie-Cécile | 06 89 19 10 03 perpignan67@gmail.com |
| PIERRE | Sophie | sophie.pierre@cprpsncf.fr | DUCLOY | Philippe | 06 60 58 37 64 philippe.ducloy@gmail.com |
| RIVOALLAN | Agnès | 06 16 74 03 23 rivoallan.a.unsa@gmail.com | GALLAVARDIN | Danielle | 04 72 15 18 07 gallavardin.d@unsa-ferroviaire.org |

SI VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR NOS INFORMATIONS,
INSCRIVEZ-VOUS SUR L'ADRESSE SUIVANTE DEPUIS VOTRE MAIL PERSONNEL (l'utilisation de la boîte mail professionnelle n'étant pas recommandée) : cse.epicsncf@unsa-ferroviaire.org

SI VOUS SOUHAITEZ CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE : <https://www.unsa-ferroviaire.org>
POUR NOUS REJOINDRE ET ADHÉRER EN LIGNE, [CLIQUEZ ICI](#)

J'adhère à l'UNSA !

CONTRACTUELS Efficace
EXPERTISE Savoir-faire
Hot-Line Juridique Carrières
MÉTIERS Autonome
Filières STATUT
Syndicat de services

A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !

Nom:

Prénom:

Direction:

Adresse Pro:

.....

Collège:

Tél:

Mail:

Fédération UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS
Tél: 01 53 21 81 80 . federation@unsa-ferroviaire.org